

Autorisation d'écobuage ou d'incinération

Je soussigné, (Exemple : Monsieur X, Maire de la commune de.....)

Autorise M. ou Mme..

Domicilié.....

A procéder à un écobuage ou incinération au lieu dit (repère sur une carte IGN au 1/25000).

.....Commune de

Type d'incinération et surface :

Date et heure de l'incinération :

Date et heure de fin d'incinération :

Noms prénom du responsable et numéro de téléphone : Fixe : ..

Portable :

L'autorisation d'effectuer l'écobuage ou l'incinération est délivrée selon les conditions fixées par l'arrêté préfectoral n° 06-2282 du 27 juin 2006 pour les zones périurbaines et rurales à au moins 200 mètres des forêts et l'arrêté préfectoral n° 06-2283 du 27 juin 2006 réglementant les incinérations en forêts, sous réserve que le bulletin d'information météo, transmis par la Préfecture de la Charente-Maritime n'indique pas un risque feux de forêt « Sévère, très sévère ou exceptionnel ». Cette autorisation pourra être retirée à tout moment par mes soins.

J'autorise à pratiquer les travaux d'écobuages sur ces parcelles et sous l'entière responsabilité du requérant (surface limitée, absence de vent, extinction en fin de journée, pare-feu en bordure et surveillance permanente.

L'équipe procédant au brûlage sera composée de.. personnes, les moyens d'extinction prévus sont

Avant le début de l'incinération le bénéficiaire de la présente autorisation devra prévenir :

- La Mairie
- Le Centre de Secours Principal par fax : 2 jours avant
- La brigade de Gendarmerie